

Rapport N° 247/2021

Places de jeux communales – travaux de rénovation

Demande de crédit de CHF 82'000.- (TTC)

Nyon, le 9 mai 2021

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis n°247/2021 s'est réunie le 6 mai 2021 à la salle du Conseil communal. Elle était composée de Mesdames Valérie Annen et Corinne Vioget Karadag, et de Messieurs Alexander Federau (président et rapporteur), David Lugeon, Bernard Ueltschi, Yves Gauthier-Jaques, et Sacha Soldini. Madame Véronique Olsen était excusée.

Madame Fabienne Freymond Cantone, Municipale en charge des espaces verts et forêts (EVF) et Monsieur Hugues Rubattel, Chef de Service des espaces verts et forêts étaient présent.e.s à cette séance.

La commission tient à les remercier pour leurs explications détaillées et leurs réponses aux nombreuses questions émises.

Contexte et objectifs

Le présent préavis concerne des travaux de rénovation ou de rétablissement des places de jeux. La Ville de Nyon dispose actuellement de 26 places de jeux et d'environ 250 jeux. Pour les travaux de maintenance et la réalisation des réparations, le Service des espaces verts et forêts dispose d'un budget de fonctionnement annuel de CHF 60'000.-. Ce budget permet la réalisation de réparations dues à l'usure normale et au vandalisme. Il est fortement sollicité et, s'il permet de réaliser les travaux de petite maintenance, il ne suffit pas pour procéder à l'enlèvement ou au changement de jeux, ni pour changer des revêtements en fin de vie. Le changement de ces derniers peut se révéler onéreux, puisque le coût est proportionnel à la surface à remplacer. Si le budget de fonctionnement est adapté en fonction du nombre de places de jeux, la Municipalité a insisté sur le peu de moyens à disposition en l'état. Quatre places de jeux demandent pourtant une attention particulière actuellement.

1. La Combe – Terrain multisport

Le terrain multiport de la Combe présente un revêtement synthétique, réalisé en 2006. Or, la durée de vie d'un tel terrain est de dix ans, et il présente des altérations pouvant entraîner des accidents. Il faut le remplacer totalement pour un coût de CHF 30'000.-. La commission a demandé s'il était possible d'opter pour un revêtement plus durable, même si plus onéreux, comme c'est le cas à Rive par exemple. Cette possibilité existe, mais elle implique un revêtement de couleur rouge, alors que qu'une couleur verte est préférable dans le contexte végétalisé du terrain.

2. Ancienne école de la Redoute – « Cage de Grimpe »

La cage de grimpe de la Redoute doit être démontée, car elle ne répond plus à une demande. L'École de la Redoute a été fermée et il s'agit désormais d'une maison de quartier. Par ailleurs, cette installation présente un danger. Il est proposé de libérer cet espace pour un montant de CHF 9'500.-

3. Parc de Mangette

Les revêtements absorbants du jeu à bascule sur ressorts et du portique à nacelle ne répondent plus aux normes et doivent être changés. Le jeu à bascule sur ressorts doit aussi être remplacé par un jeu équivalent. Pour réaliser ces travaux, les montants s'élèvent à CHF 29'900.-.

La commission s'est enquis des réflexions en cours sur un réaménagement plus important de ce parc, en particulier des possibilités de valorisation de l'aqueduc. La Municipalité répond que des réflexions sont en cours sur une valorisation commune de l'aqueduc sur les tronçons du Parc de Mangette et au Cossy, mais qu'elles n'ont pour l'heure pas pu aboutir par manque de temps.

En outre, et de manière plus globale, la commission a demandé quel était l'état d'avancement quant aux problématiques d'ombrages dans les parcs, en référence au rapport-préavis N°162/209, ce à quoi il lui a été répondu que le groupe de travail « Stratégie Place de Jeux » avait repris à sa charge cette problématique.

4. École des Tattes d'Oie

Le jeu constitué de deux cabanes en bois de l'École des Tattes d'Oie, ainsi que le revêtement pour absorber les chutes ne répond plus aux normes et présente des risques d'accident. Le préavis demande sa démolition et le rétablissement d'un revêtement, en attendant un réaménagement plus important du préau des Tattes d'Oie. En effet, la Municipalité a annoncé lors de la séance de commission que le comité de pilotage « Stratégie Places de Jeux » avait prévu de déposer un crédit d'étude pour une révision totale du préau de l'école des Tattes d'Oie pour l'automne 2021. Les jeux devraient y être repensés, les revêtements imperméables et le manque de végétalisation aussi.

La commission s'est alors étonnée du besoin pressant des travaux demandés par le présent préavis, et a pressé la Municipalité de lui fournir un agenda plus précis quant à ce crédit d'études. En raison du changement de législature, la Municipalité n'a pas été en mesure lui donner un tel agenda. Elle a précisé que ce crédit d'études n'a pas été validé pour l'instant par la Municipalité en tant que tel. Cependant, le mandataire en charge du contrôle des installations considère que le jeu actuel peut représenter un danger et qu'il faut procéder à son enlèvement.

Étant donné le manque de certitude concernant l'échéance à laquelle le préau de l'École des Tattes d'Oie sera rénové, que le jeu actuel est le seul dont dispose ce préau, qu'il est utilisé, la commission est d'avis de procéder non pas à son enlèvement mais à son remplacement à l'identique, pour un coût supplémentaire de CHF 14'000.-. Ce montant comprend CHF 8'000.- pour la fourniture et la pose de la cabane et CHF 6'000.- pour la pose de revêtement synthétique sur une surface de 60 m². (Le prix d'un revêtement synthétique est de CHF 200.-/m², mais CHF 100.-/m² sont déjà inclus dans le préavis pour la réfection qui devrait être effectuée). La commission s'est assurée que ce jeu était démontable et réutilisable sur un autre site le moment venu, pour ne pas procéder à des dépenses inutiles.

Conclusion

La commission comprend la nécessité d'entretenir correctement les places de jeu gérées par la Ville. Elle soutient par conséquent le préavis.

Cependant, elle regrette les incertitudes actuelles quant au préau de l'École des Tattes d'Oie. Elle considère qu'au vu de son utilisation, il ne faut pas laisser ce site sans jeu pendant une durée

indéterminée. Elle propose donc par un amendement (1bis) de remplacer ce jeu par un jeu analogue, étant entendu que ce jeu pourra être éventuellement transposé et réutilisé sur une autre place lors d'un réaménagement ultérieur des extérieurs des Tattes d'Oie. Le coût supplémentaire pour une telle structure est de CHF 14'000.- (TTC)

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 247/2021 « Places de jeux communales - travaux de rénovation - demande d'un crédit de CHF 82'000.- (TTC) »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 82'000.- (TTC) pour permettre de financer les travaux de rénovation des places de jeux du domaine communal ;
- 1bis d'augmenter ce montant d'un crédit de CHF 14'000 (TTC) pour permettre de financer le remplacement de deux cabanes en bois à l'École des Tattes d'Oie, pour un crédit total de CHF 96'000.- (TTC)
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - *dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans.

La Commission :

Valérie Annen
David Lugeon
Yves Gauthier-Jaques
Véronique Olsen
Sacha Soldini
Bernard Ueltschi
Corinne Vioget Karadag
Alexander Federau (président et rapporteur)